



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 6331

Texte de la question

M. François Rochebloine souhaiterait attirer l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation des personnes handicapées placées en institution (en maison d'accueil spécialisée ou en hospitalisation) et leurs familles. La loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, devait permettre d'accroître significativement le montant des ressources dont disposent les personnes handicapées. Or il apparaît que, dans les faits, cette augmentation est nettement insuffisante si l'on considère que, dans le même temps, le forfait journalier fait l'objet de revalorisations programmées, ce qui suscite, on le comprend, une réelle déception. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6331

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6089

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)